



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0396

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2021 - Tous budgets

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0396**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale
objet : Budget primitif 2021 - Tous budgets
service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif de la Métropole de Lyon pour l'exercice 2021 a été élaboré dans le cadre prescrit par l'ordonnance n° 2014-1335 du 6 novembre 2014, qui précise les dispositions relatives aux règles budgétaires et comptables applicables à la Métropole. Il s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires présentées lors du Conseil métropolitain du 14 décembre 2020.

Ces propositions budgétaires sont exposées et commentées dans le document intitulé "Rapport du Président - Budget primitif 2021" joint à cette délibération.

I - Les équilibres généraux

Budgets M57 (en €)	Budget principal	BA*prévention gestion déchets	BA*opérations urbanisme en régie directe	BA* restaurant administratif
dépenses d'ordre d'investissement	172 325 111,48	17 020 000,00	10 064 649,00	140 000,00
dépenses réelles d'investissement	925 936 701,00	39 939 295,53	0,00	208 702,00
Total dépenses d'investissement	1 098 261 812,48	56 959 295,53	10 064 649,00	348 702,00
recettes d'ordre d'investissement	453 261 686,48	31 020 000,00	10 064 649,00	200 000,00
recettes réelles d'investissement	645 000 126,00	25 939 295,53	0,00	148 702,00
Total recettes d'investissement	1 098 261 812,48	56 959 295,53	10 064 649,00	348 702,00
dépenses d'ordre de fonctionnement	308 961 575,00	14 000 000,00	10 064 649,00	200 000,00
dépenses réelles de fonctionnement	2 354 682 147,16	150 783 020,00	10 064 649,00	3 087 202,00
Total dépenses de fonctionnement	2 663 643 722,16	164 783 020,00	20 129 298,00	3 287 202,00
recettes d'ordre de fonctionnement	28 025 000,00	0,00	10 064 649,00	140 000,00
recettes réelles de fonctionnement	2 635 618 722,16	164 783 020,00	10 064 649,00	3 147 202,00
Total recettes de fonctionnement	2 663 643 722,16	164 783 020,00	20 129 298,00	3 287 202,00
Total budget	3 761 905 534,64	221 742 315,53	30 193 947,00	3 635 904,00
épargne brute	280 936 575,00	14 000 000,00	0,00	60 000,00
amortissement de la dette	174 940 295,00	4 335 578,00	0,00	0,00
épargne nette	105 996 280,00	9 664 422,00	0,00	60 000,00
encours de la dette	1 879 000 000,00	52 700 000,00	0,00	0,00
capacité de désendettement	6 ans et 8 mois	3 ans et 9 mois		

* Budget annexe

Budgets M4 (en €)	BA* des eaux	BA* de l'assainissement	BA* réseau de chaleur
dépenses d'ordre d'investissement	10 650 000,00	26 110 000,00	3 750 000,00
dépenses réelles d'investissement	27 286 843,19	83 544 040,00	8 261 675,00
Total dépenses d'investissement	37 936 843,19	109 654 040,00	12 011 675,00
recettes d'ordre d'investissement	23 537 586,00	60 579 213,00	5 612 486,00
recettes réelles d'investissement	14 399 257,19	49 074 827,00	6 399 189,00
Total recettes d'investissement	37 936 843,19	109 654 040,00	12 011 675,00
dépenses d'ordre d'exploitation	14 887 586,00	41 779 213,00	2 262 486,00
dépenses réelles d'exploitation	12 936 614,00	82 871 687,00	2 354 746,00
Total dépenses d'exploitation	27 824 200,00	124 650 900,00	4 617 232,00
recettes d'ordre d'exploitation	2 000 000,00	7 310 000,00	400 000,00
recettes réelles d'exploitation	25 824 200,00	117 340 900,00	4 217 232,00
Total recettes d'exploitation	27 824 200,00	124 650 900,00	4 617 232,00
Total budget	65 761 043,19	234 304 940,00	16 628 907,00
épargne brute	12 887 586,00	34 469 213,00	1 862 486,00
amortissement de la dette	3 490 253,00	14 079 167,00	1 857 035,00
épargne nette	9 397 333,00	20 390 046,00	5 451,00
encours de la dette	32 700 000,00	111 400 000,00	11 700 000,00
capacité de désendettement	2 ans et 6 mois	3 ans et 2 mois	6 ans et 3 mois

* Budget annexe

II - Les autorisations de programme nouvelles ouvertes en 2021

La révision des autorisations de programme vise à permettre le lancement des projets qui remplissent les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Pour garantir sa capacité financière, la collectivité maintient un équilibre entre les crédits de paiement à consommer dans l'année compte tenu des opérations en cours (650 M€) et le montant des autorisations de programme nouvelles ouvertes dans le même exercice (720 M€) tous budgets confondus.

Elle veille également au respect d'une juste répartition entre les financements alloués aux opérations récurrentes, qui permettent de valoriser ou entretenir le patrimoine métropolitain, et ceux concourant à la réalisation des projets nécessaires au développement de la Métropole.

Les autorisations de programme nouvelles à ouvrir en 2021 se répartiraient de la façon suivante :

- 568,1 M€ pour les projets, dont 532 M€ au budget principal,
- 151,9 M€ pour les opérations récurrentes, dont 112,4 M€ au budget principal.

Autorisations de programme nouvelles	Budget primitif 2021 (en €)	
	Dépenses	Recettes
budget principal	644 439 235,45	64 110 345,00
budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	25 350 000,00	4 061 623,30
budget annexe du restaurant administratif	60 000,00	
budget annexe des eaux	10 070 290,40	4 854 289,00
budget annexe de l'assainissement	39 880 474,15	23 627 266,30
budget annexe réseau de chaleur	200 000,00	
Total	720 000 000,00	96 653 523,60

III - Les autorisations d'engagement ouvertes en 2021

Les autorisations d'engagement nouvelles à ouvrir en 2021 s'établiraient à 119,2 M€ en dépenses et 66,8 M€ en recettes.

Autorisations d'engagement nouvelles	Budget primitif 2021(en €)	
	Dépenses	Recettes
budget principal	42 553 878	7 294 467
budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	76 691 049	59 555 792
Total	119 244 927	66 850 259

IV - Régularisations sur exercices antérieurs relatives aux immobilisations

Dans le cadre de travaux de fiabilisation de l'actif immobilisé de la Métropole engagés avec la Trésorerie, il convient de régulariser les écritures passées relatives au financement de la liaison ferrée entre Lyon et l'aéroport Lyon-Saint Exupéry (RhôneExpress). Les subventions forfaitaires annuelles versées par le Département du Rhône de 2011 à 2014 en investissement ont été transférées à l'actif de la Métropole au 1^{er} janvier 2015 en immobilisations incorporelles amortissables.

Considérant qu'il s'agit de l'enregistrement erroné d'opérations de fonctionnement en investissement, il y a lieu de procéder aux régularisations comptables dans les comptes de la Métropole. L'état de l'actif sera donc révisé pour les biens amortissables en collaboration avec le comptable public et les plans d'amortissement revus selon le tableau annexé à la présente délibération. Ces corrections relèvent d'opérations d'ordre non budgétaires et sont donc sans impact sur les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Le conseil d'exploitation de la régie du budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Décide de voter :

a) - le budget principal, les budgets annexes de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant administratif, conformément à la nomenclature M57 applicable aux Métropoles, par nature, et selon une présentation croisée par fonction,

b) - les budgets annexes des eaux et de l'assainissement par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

c) - le budget annexe du réseau de chaleur par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière,

d) - chaque budget est voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et investissement.

2° - Adopte le budget primitif de l'exercice 2021 arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de :

- . 3 761 905 534,64 € pour le budget principal,
- . 221 742 315,53 € pour le budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés,
- . 30 193 947,00 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- . 3 635 904,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif,
- . 65 761 043,19 € pour le budget annexe des eaux,
- . 234 304 940,00 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 16 628 907,00 € pour le budget annexe du réseau de chaleur.

3° - Arrête les montants :

a) - des autorisations de programme nouvelles 2021 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

- . dépenses : 644 439 235,45 €,
- . recettes : 64 110 345 €;

- budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés :

- . dépenses : 25 350 000 €,
- . recettes : 4 061 623,30 €;

- budget annexe du restaurant administratif :

- . dépenses : 60 000 €;

- budget annexe des eaux :

- . dépenses : 10 070 290,40 €,
- . recettes : 4 854 289 €;

- budget annexe de l'assainissement :

- . dépenses : 39 880 474,15 €,
- . recettes : 23 627 266,30 €;

- budget annexe du réseau de chaleur :

- . dépenses : 200 000 €;

b) - des autorisations d'engagement nouvelles 2021 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

- . dépenses : 42 553 878,00 €,
- . recettes : 7 294 467,00 €;

- budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe :

- . dépenses : 76 691 049,00 €,
- . recettes : 59 555 792,00 €.

4° - Approuve l'individualisation des autorisations de programme récurrentes 2021 et l'individualisation de l'autorisation de programme études 2021 pour la réalisation des études préalables des projets de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, ci-après annexées, comme suit :

- budget principal :

. opérations récurrentes 2021 dépenses : 112 453 890 €, dont 61 158 150 € en 2021, 50 695 740 € en 2022, 600 000 € en 2023,
. opérations récurrentes 2021 recettes : 5 352 340 €, dont 1 885 400 € en 2021, 3 040 000 € en 2022, 426 940 € en 2023,
. autorisation de programme études 2021 dépenses : dans la limite de 17 149 038,25 €, dont 8 591 788,25 € en 2021, 8 007 250 € en 2022, 260 000 € en 2023, 90 000 € en 2024, 100 000 € en 2025, 100 000 € en 2026 ;

- budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés :

. opérations récurrentes 2021 dépenses : 14 030 000 €, dont 7 804 000 € en 2021, 6 226 000 € en 2022,
. opérations récurrentes 2021 recettes : 9 000 €, dont 9 000 € en 2021 ;

- budget annexe du restaurant administratif :

. opérations récurrentes 2021 dépenses 60 000 €, dont 58 000 € en 2021, 2 000 € en 2022 ;

- budget annexe des eaux :

. opérations récurrentes 2021 dépenses : 7 742 000 €, dont 3 930 000 € en 2021, 3 812 000 € en 2022,
. opérations récurrentes 2021 recettes : 1 930 500 €, dont 930 500 € en 2021, 1 000 000 € en 2022,
. autorisation de programme études 2021 dépenses : dans la limite de 414 750 €, dont 312 000 € en 2021, 79 250 € en 2022, 23 500 € en 2023 ;

- budget annexe de l'assainissement :

. opérations récurrentes 2021 dépenses : 17 606 000 €, dont 10 259 300 € en 2021, 7 346 700 € en 2022,
. opérations récurrentes 2021 recettes : 2 090 400 €, dont 1 015 000 € en 2021, 1 075 400 € en 2022,
. autorisation de programme études 2021 dépenses : dans la limite de 2 436 211,75 €, dont 1 096 211,75 € en 2021, 610 000 € en 2022, 270 000 € en 2023, 220 000 € en 2024, 120 000 € en 2025, 120 000 € en 2026.

5° - Autorise monsieur le Président à procéder à :

a) - la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget principal et aux budgets annexes de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, des eaux, de l'assainissement et du réseau de chaleur pour l'exercice 2021 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires,

b) - des mouvements de crédits, conformément à la nomenclature M57, entre chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite du taux maximum autorisé soit 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections au budget principal et aux budgets annexes de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant administratif.

6° - Fixe :

a) - les modalités de calcul de la contribution prévisionnelle du budget principal au titre des eaux pluviales. La prévision budgétaire sera actualisée en cours d'exercice en fonction des travaux et amortissements pratiqués en application des taux suivants sur le budget annexe de l'assainissement :

- 19 % de la charge nette d'exploitation,
- 28,5 % de la charge nette financière,
- 28,5 % de la charge nette des amortissements ;

b) - les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement, pour 2021, à 68,967856 % pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement Rhône-Métropole et 31,032144 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles.

7° - Approuve les opérations d'ordre non budgétaires à effectuer au budget principal pour correction sur les biens transférés à la Métropole au 1^{er} janvier 2015, comme suit :

- le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisé" sera crédité de 6 258 455,00 € en contrepartie du débit du compte d'amortissement des immobilisations incorporelles 280422 présenté en annexe, pour procéder à la régularisation des dotations calculées à tort,

- le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisé" sera débité de 13 412 289,00 € en contrepartie du débit du compte d'immobilisations incorporelles 280422 "subventions d'équipements aux personnes de droit privé" présenté en annexe, pour procéder à la régularisation d'un enregistrement erroné d'opérations de fonctionnement en investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 28 janvier 2021.